



Appel de cotisation 2017

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Voici un rappel des objectifs de votre association :

- regrouper tous les praticiens inscrits sur le répertoire ADELI des ostéopathes tant sur le territoire français qu'à l'étranger
- regrouper tous les étudiants d'écoles agréées délivrant une formation conforme aux textes de 2014
- regrouper, fédérer, représenter et défendre les intérêts de ses adhérents étudiants et professionnels
- veiller au maintien de la qualité de l'enseignement et de la prestation des actes dispensés
- veiller aux bonnes relations des praticiens entre eux, des praticiens et du public, ainsi que des praticiens et ceux des autres disciplines médicales
- promouvoir et faire connaître l'Ostéopathie et son éthique
- promouvoir, développer et aider à la recherche en ostéopathie

L'adhérent, membre actif de l'AFO, est un professionnel satisfaisant à tous les critères de moralité et de formation.

L'affiliation à l'AFO est donc soumise aux conditions d'exercice de notre profession :

- être en possession du DO d'un des établissements reconnus par le Ministère de la Santé et répondant aux critères de l'AFO :
 - exercer l'ostéopathie de manière exclusive
 - être inscrit sur le répertoire Adeli des ostéopathes
 - remplir ses obligations déclaratives auprès des administrations
 - souscrire une assurance RCP couvrant l'exercice de l'ostéopathie
 - respecter la déontologie et les référentiels de la profession
- ou suivre une formation d'ostéopathie dans un des établissements reconnus par le Ministère de la Santé et répondant aux critères de l'AFO. De même, l'adhésion n'est effective qu'après acquittement de la cotisation annuelle. Après le 31 mars, sans règlement de votre cotisation, il sera considéré que vous ne souhaitez pas ré-adhérer à l'AFO.

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat.

Nom Prénom

Déclare

 être étudiant en

année à l'école

 exercer exclusivement ma profession d'ostéopathe à l'adresse suivante,

Autorise l'AFO à publier les informations cochées suivantes sur le site de l'AFO.

COCHER LES INFORMATIONS À PUBLIER SUR LE SITE INTERNET DE L'AFO :

 Adresse 1

 Téléphone

 Mobile

 E-mail

 Adresse 2

 Téléphone

 Mobile

 E-mail

COTISATION PROFESSIONNELLE

AFO

<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année d'installation	130 €
<input type="checkbox"/> 2 ^e année d'installation	210 €
<input type="checkbox"/> 3 ^e année d'installation	300 €
<input type="checkbox"/> 4 ^e année d'installation et plus	350 €

AUTRES MEMBRES

<input type="checkbox"/> Etudiants 4 ^e et 5 ^e année (gratuit 1 ^{ère} à 3 ^e année)	30 €
<input type="checkbox"/> Professionnel à l'étranger	150 €
<input type="checkbox"/> Arrêt d'activité (RCP en option)	70 €
<input type="checkbox"/> Retraité (RCP en option)	70 €

FAIT À :

LE :

Les cotisations doivent être impérativement acquittées avant le 31/03/2017.

A défaut de paiement et sous réserves d'avoir contacté le secrétariat, l'adhésion à l'AFO sera suspendue.

Cochez le mode de règlement choisi :

- par chèque à l'ordre de l'AFO
- par prélèvements mensuels, renvoyez le bordereau SEPA avec votre RIB
- par virement

SIGNATURE

CRCA du Languedoc

Montpellier Arceaux

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift

AGRIFRPP835

Intitulé du compte

Compte AFO

3 rue Ribot - 34000 Montpellier

IBAN (International Bank Account Number)

Code établissement

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

FR76 1350 6100 0093 2155 9200 087

13506

10000

93215592000

087